

Commune de Suchy

Demande d'autorisation municipale

avec affichage de la décision

N° 2016-08

Liste non exhaustive : mur de soutènement / place de stationnement / ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout ou réservoir à pellets (selon contenance et/ou l'emplacement) / capteurs solaires (d'une surface maximale de 32 m² intégrés dans le plan du toit et ne dépassant pas plus de 10 cm la couverture de celui-ci, excepté zone du Bourg) / fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m² / construction de minime importance d'une surface inférieure à 12 m² au sol comme couvert, cabanon de jardin, réduit à outils, véranda / petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct comme fermeture d'une terrasse ou d'un balcon), à confirmer par la Municipalité et pour autant que ces ouvrages ne se situent pas en zone agricole.

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : DE ICCO FLORIANE & JCHAN
Lieu-dit :
Adresse locale : OCHETTES N° : 13
Téléphone : Téléfax :
Parcelle n° : 505 N° ECA :
Surface parcelle : 500 m² Note architectural NRA :
Coordonnées nationales, selon CNS : /
Zone selon plan général d'affectation :

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans :
Adresse :
Description de l'ouvrage : PEINTURE FACADES EXT.
COULEUR: BLANC
Façades – matériaux :
Toiture – matériaux :
Coût estimatif des travaux : Frs ~ 22000 CHF
Abattage prévu d'arbres ou de haies : non ☒ oui ☐

C. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : Suchy Date : 16.09.2026

Signature(s) : [Signature]

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : Date :

Signature(s) :

Accord des voisins directement touchés ou concernés :

Parcelle n° : 505 Signature(s) : [Signature]

Parcelle n° : 504 Signature(s) : [Signature]

Parcelle n° : 51 Signature(s) : [Signature]

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) :

à remplir par la Commune

D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 28. sept. 2026, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 30 jours,

du 29. sep. 2026 au 28. oct. 2026

La Municipalité

Le dossier complet peut être consulté au bureau communal



Annexes : 2 x plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire
2 x plan de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension